
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2022 – 02 DU 25 JANVIER 2022

portant autorisation de ratification de la convention portant création de l'Alliance mondiale des terres arides.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 11 janvier 2022 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de la convention portant création de l'Alliance mondiale des terres arides, signée à Doha au Qatar, le 15 octobre 2017.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme Loi de l'État.

Fait à Cotonou, le 25 janvier 2022

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



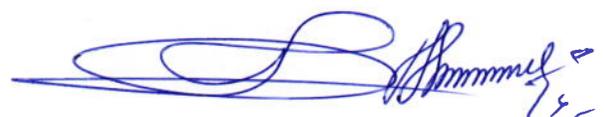
Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOUI

Le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MJL : 2 – MAEC : 2 – MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20
– SGG : 4 – JORB : 1.